

GRAND CONSEIL

Question Eric Menoud et Jean-Louis Romanens

QA 3411.11

Suppression du bassin médical de la Fondation HorizonSud à Marsens

DSAS

05.10.2011

La Fondation HorizonSud dispose dans ses locaux de Marsens d'une piscine très occupée et appréciée par de nombreux utilisateurs.

Pour des questions de coûts et de frais de rénovation, cette piscine va être fermée à la fin mars 2012. Cette fermeture est très dommageable du fait de son utilisation médicale et de sa mise à disposition du public pour certaines activités physiques bénéfiques à la santé.

De plus, lors du récent développement de l'Hôpital du Sud à Riaz, on avait dû renoncer à un bassin à usage médical (physiothérapie), en raison de la proximité de la piscine de Marsens.

En effet, ce bassin comporte un espace permettant de donner des soins particuliers aux personnes relevant d'une opération et aux physiothérapeutes de travailler dans un milieu adapté.

Cette piscine répond à un réel besoin de la part de nombreux utilisateurs professionnels et privés.

Ceci nous amène à poser les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il la fermeture de cette installation ?
2. Dans quelles mesures, l'Etat de Fribourg pourrait-il prendre en charge la rénovation pour éviter cette fermeture ?
3. Peut-il reprendre à son compte, ou au travers du réseau hospitalier, l'exploitation et l'entretien de cette piscine ?
4. Connaissant le manque notoire de piscines dans le Canton, en cas d'abandon forcé de cette piscine, comment le Conseil d'Etat entend-t-il compléter ces équipements dans le Sud du canton qui sont nettement insuffisants ?

(Sig.) Eric Menoud et Jean-Louis Romanens, députés